



Administration Communale
d'Aubange

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du : 19 juin 2023

Présents :

Monsieur KINARD, Bourgmestre-Président,
Madame BIORDI et Messieurs JACQUEMIN, LAMBERT, BINET et DEVAUX, Echevins
Madame HABARU, Présidente CPAS ;
Madame TOMAELLO, Directrice générale,

ORDONNANCE TEMPORAIRE DE POLICE

Le Collège,

Attendu que l'**asbl GROUPEMENT ODYSSEE 78**, représentée par Monsieur SCHARFF Jérôme, domicilié rue de la Ballade n°25A à 6792 BATTINCOURT, organise leur traditionnelle « Brocante », avec diverses activités sous chapiteau, dans certaines rues du Village ;

Attendu que l'organisateur prévoit la venue de près de 250 exposants répartis dans les rues de la Belle Vallée, des Lavandières, du Berceau d'Or, de l'Etang, de la Batte, Chanoine Paul Ley, de la Ballade et du Quartier ; qu'au vu des affluences précédentes, il attend approximativement 10.000 visiteurs ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation dans les rues précitées ;

Considérant que plusieurs zones de stationnement sont prévues aux entrées du village et permettront d'accueillir environ 500 véhicules ;

Considérant qu'il importe de prévoir et d'interdire les encombrements et embarras de la circulation et de permettre la libre circulation des piétons en toute sécurité ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 130bis relatif aux ordonnances temporaires de police ;

ARRÊTE :

Article 1 :

En raison de la Brocante de BATTINCOURT, organisée par le Groupement Odyssee 78, le stationnement et la circulation de tous les véhicules à moteur seront interdits, **le dimanche 06 août 2023 à partir de 5 heures jusqu'à 22 heures, rues de la Belle Vallée, des Lavandières, du Berceau d'Or, de l'Etang, de la Batte, Chanoine Paul Ley, de la Ballade et du Quartier à 6792 BATTINCOURT.**